

N° : GU 1550 ONSSA/DIL/DIC/SHIC

Rabat, le

27 NOV 2023

AUTORISATION DE VENTE N° H11-2-013

Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires,

*Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009) ;
Vu la loi 34-18 relative aux produits phytopharmaceutiques promulguée par le Dahir N° 1.21.67 du 03 Hija 1442 (14 juillet 2021) ;
Vu le Dahir du 12 rabii II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses et les Dahirs qui l'ont modifié ou complété ;
Vu le Décret n°2-22-855 du 20 kaada 1444 (9 juin 2023) pris pour l'application de certaines dispositions de la loi n°34-18 relative aux produits phytopharmaceutiques ;
Vu le Décret n°2-22-670 du 21 rabii II 1444 (16 novembre 2022) fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la Commission nationale des produits phytopharmaceutiques ;
Après avis de la Commission Nationale des Produits Phytopharmaceutiques réunie les 17-18/10/2023 ;*

DECIDE

Article 1 : Le produit dénommé « MAXENTIS 350 SC » dont les caractéristiques mentionnées ci-après :

Nom commercial :	MAXENTIS 350 SC
Matière(s) active(s) :	Azoxystrobine (200 g/l) Prothioconazole (150 g/l)
Formulation :	Suspension concentrée (SC)
Tableau toxicologique :	C
Numéro d'homologation :	H11-2-013
Détenteur du produit :	ALFACHIMIE
Fournisseur :	ADAMA AGRICULTURE ESPANA S.A

est homologué pour le(s) usage(s) suivant(s):

Usage(s)		Dose(s) P.C	Max. Appli.	DAR (j)	Mode Traitement	Stade Appli.
Blés	Septoriose	1 L/ha	1	60	Foliaire	BBCH 39 – 69

Article 2 : La présente autorisation de vente est retirée avant son échéance suite à une réévaluation révélant que le produit ne satisfait plus aux conditions d'efficacité et d'innocuité ou suite aux nouvelles données toxicologiques ou d'effets néfastes à l'égard de l'homme, des animaux ou de leur environnement. En cas de retrait de ladite autorisation de vente, ce produit doit être retiré du marché et éliminé par le titulaire de l'homologation à ses frais et risques.

Article 3 : Sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-dessus, la présente autorisation de vente est valable jusqu'au : 17/10/2027.

ONSSA
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE
NATIONAL DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES PRODUITS ALIMENTAIRES
JANATI Abdellah

ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification



Avenue Hadj Brahim Berkakoui, Agdal - Rabat, Maroc



+212 5 37 67 65 00 / +212 5 37 68 13 51 - +212 5 37 68 20 49

Centre de relations : 080 100 36 37

www.onssa.gov.ma

EN 32*/HP-AV/12/C
شارع حاج أحمد الشقاوي - أكدال - الرباط - المغرب

• **CLASSIFICATION DU PRODUIT :**

Mentions du Dahir relatif à l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses	
- Le produit MAXENTIS 350 SC doit être renfermée dans les emballages d'origine entourés d'une bande de couleur verte avec la mention " DANGEREUX " inscrite en caractères apparents. - Le produit doit être stocké de manière qu'il soit séparé des produits destinés à l'alimentation de l'homme et des animaux.	
Pictogrammes de danger	Mentions de dangers
 	H302 : Nocif en cas d'ingestion H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H332 : Nocif par inhalation H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Mode d'action du produit	
- Prothioconazole : « Groupe G » code 3 selon le FRAC. Agit sur la biosynthèse des stéroïdes dans les membranes. Risque moyen - Azoxystrobine : « Groupe 11 » selon le FRAC : Groupe QoI-fongicides (Quinone outside Inhibitors) qui agissent sur la respiration. - Afin de réduire la possibilité d'apparition d'une résistance, il convient de ne pas appliquer la même matière active ou d'autres matières actives du même groupe sur la même culture durant la même saison.	
Observations	
N.B : Toutes les informations prescrites sur l'attestation d'homologation ou de l'autorisation de vente doivent être rapportées sur l'étiquette.	
Bonnes pratiques d'utilisation :	
L'applicateur est tenu de veiller à une utilisation appropriée du produit notamment par : - Le respect des conditions fixées mentionnées dans l'étiquetage ; - L'application des principes de bonnes pratiques phytosanitaires et de lutte intégrée pour la protection des végétaux.	

• **CONSEILS DE PRUDENCE :**

Pictogrammes de EPI	
     	
Conseils de prudence	
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et appliquer toutes les instructions
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
P261	Éviter de respirer les brouillards.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264	Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage, et des bottes
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+P334	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P306+P360	EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise Numéro du centre antipoison : 0801 000 180
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P360	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.

